

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	LES FOURCHES
CP - Ville :	53000 LAVAL
Référence client :	_0004500001_
Rapport émis le :	12/05/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Sommaire

Rapport	Annexes	
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique	22 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique	5 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A	Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B	7 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des	1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	prélèvements	
G - Commentaires et réserves	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire	12 page(s)
H - Locaux ou parties de locaux non visités	Documents	1 page
I - Rapports précédemment réalisés		
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention		
K - Périmètre de repérage		
L - Conditions de réalisation du repérage		
M - Grille de résultat du repérage		
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire		
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes		
O - Recommandations générales de sécurité		
P - Informations complémentaires		

Présence d'amiante

Oui

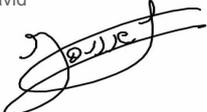
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A Désignation de l'immeuble		B Propriétaire / Donneur d'ordre	
Adresse du bien : LES FOURCHES 53000 LAVAL Batiment : Non communiqué Etage : Non communiqué Références client : _0004500001_ N° de lot : Non communiqué - Non communiqué Descriptif sommaire : Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages Date de construction ou permis de construire : Fonction du bâtiment : Habitation (Parties communes)		Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Ref donneur d'ordre : CVMAY01 Date commande : 13/04/2016 Date repérage : 13/04/2016 Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Rapport émis le : 12/05/2016	
C Opérateur de repérage		D Personne autorisant l'émission du rapport	
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : JOUSSELIN David  Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Certification n° : CPDI3391 V2 Délivré le 03/04/2015		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique  Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
E Liste des locaux visités			
Plan	Volume	Plan	Volume
Sous-sol_cage 116	Vol 1 (Local poubelle 1)	Sous-sol_cage 116	Vol 2 (Local poubelle 2)
Sous-sol_cage 116	Vol 3 (local électrique)	Sous-sol_cage 116	Vol 4 (local commun)
Sous-sol_cage 116	Vol 5 (accès caves)	Sous-sol_cage 114	Vol 6 (Local poubelle 1)
Sous-sol_cage 114	Vol 7 (Local poubelle 2)	Sous-sol_cage 114	Vol 8 (local électrique)
Sous-sol_cage 114	Vol 9 (local commun)	Sous-sol_cage 114	Vol 10 (accès caves)
PC_Cage 116	Vol 11 (SAS extérieur)	PC_Cage 116	Vol 12 (PC RDC)
PC_Cage 116	Vol 13 (PC R+1)	PC_Cage 116	Vol 14 (PC R+2)
PC_Cage 116	Vol 15 (PC R+3)	PC_Cage 116	Vol 16 (PC R+4)
PC_Cage 114	Vol 17 (SAS extérieur)	PC_Cage 114	Vol 18 (PC RDC)
PC_Cage 114	Vol 19 (PC R+1)	PC_Cage 114	Vol 20 (PC R+2)
PC_Cage 114	Vol 21 (PC R+3)	PC_Cage 114	Vol 22 (PC R+4)
Combles_Cage 114	Vol 24 (combles VMC)	Combles_cage 116	Vol 25 (combles VMC)
Toiture	Vol 26 (Toiture cage 114 / 116)	Plan de masse	Vol 27 (Plan de masse)
Façade Bd F.CHAPELET	Vol 28 (Façade Bd F.CHAPELET)	Façade Rue RAMON	Vol 29 (Façade Rue RAMON)
Façade Abbé l'épée	Vol 30 (Façade Abbé l'épée)	Façade P&M CURIE	Vol 31 (Façade P&M CURIE)



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 6 (Local poubelle 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 6 (Local poubelle 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 22 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 24 (combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 24 (combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 24 (combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel ventilation gaines gaz
Vol 16 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 25 (combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 25 (combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 25 (combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles ni d'occupants. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond fibralith. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les matériaux présents sous la laine de verre dans les combles. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouvert par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Les éléments ponctuels en toiture. Les matériaux présent entre la maçonnerie et le complexe d'étanchéité en façade. Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Vol 26 (Toiture cage 114 / 116) - Toiture	Moyen investigation non mis a disposition	Toute la toiture en partie extérieure Impossible d'accéder en toiture sans nacelle et de voir lles matériaux présent. (type mitron, conduit cheminée...)



Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



M Grille de résultats du repérage

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conservation
					Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
Combles_Cage 114												
Vol 24 (combles VMC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P25	Réalisation d'un prélèvement	Sur conduits cheminées	P25	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (combles VMC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P25	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P25	Sur conduits cheminées	P25	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (combles VMC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S59	Ventilation vide ordure					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 24 (combles VMC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S60						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage ventilation gaines gaz	EP
Combles_cage 116												
Vol 25 (combles VMC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S158	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P25	Sur conduits cheminées	P25	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 25 (combles VMC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S160	Ventilation vide ordure					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 25 (combles VMC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S161						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
PC_Cage 114												



PC_Cage 114												
Vol 18 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P13	Réalisation d'un prélèvement	Enduit ciment + peinture gouttelé blanche	P13	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (PC RDC) - Vol 19 (PC R+1) - Vol 20 (PC R+2) - Vol 22 (PC R+4) - Vol 21 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P13 - S57 - S76 - S77 - S78	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Enduit ciment + peinture gouttelé blanche	P13	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P14	Réalisation d'un prélèvement	Mur gaine techniques	P14	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (PC R+1) - Vol 20 (PC R+2) - Vol 22 (PC R+4) - Vol 21 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S56 - S84 - S85 - S86	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Mur gaine techniques	P14	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P18	Réalisation d'un prélèvement	Plafond dur	P18	Enduit gris avec peintures en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (PC RDC) - Vol 19 (PC R+1) - Vol 20 (PC R+2) - Vol 21 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P18 - S52 - S116 - S117	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond dur	P18	Enduit gris avec peintures en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P19	Réalisation d'un prélèvement	Sous face escalier	P19	Enduit gris avec peintures en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (PC R+1) - Vol 20 (PC R+2) - Vol 21 (PC R+3) - Vol 22 (PC R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S51 - S123 - S124 - S125	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	Sous face escalier	P19	Enduit gris avec peintures en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 22 (PC R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S58						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 22 (PC R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P23	Réalisation d'un prélèvement	Plafond R+4	P23	Enduit gris en vrac avec peintures	Négatif	Négatif sur analyse	
PC_Cage 116												
Vol 12 (PC RDC) - Vol 13 (PC R+1) - Vol 14 (PC R+2) - Vol 15 (PC R+3) - Vol 16 (PC R+4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S79 - S80 - S81 - S82 - S83	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Enduit ciment + peinture gouttelé blanche	P13	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



PC_Cage 116

Vol 12 (PC RDC) - Vol 13 (PC R+1) - Vol 14 (PC R+2) - Vol 16 (PC R+4) - Vol 15 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S87 - S88 - S89 - S90 - S91	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Mur gaine techniques	P14	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 12 (PC RDC) - Vol 14 (PC R+2) - Vol 13 (PC R+1) - Vol 15 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S118 - S119 - S120 - S121 - S122	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond dur	P18	Enduit gris avec peintures en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 12 (PC RDC) - Vol 13 (PC R+1) - Vol 15 (PC R+3) - Vol 14 (PC R+2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S126 - S127 - S128 - S129	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	Sous face escalier	P19	Enduit gris avec peintures en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (PC R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S153	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	Plafond R+4	P23	Enduit gris en vrac avec peintures	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (PC R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S154						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP

Sous-sol_cage 114

Vol 9 (local commun)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	Enduit débulage béton banché Murs / poteaux / poutres)	P2	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (local commun) - Vol 10 (accès caves) - Vol 8 (local électrique)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2 - S10 - S16 - S17	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Enduit débulage béton banché Murs / poteaux / poutres)	P2	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (local commun)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P3	Réalisation d'un prélèvement	Enduit gratté + peinture blanche	P3	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (local commun) - Vol 6 (Local poubelle 1) - Vol 7 (Local poubelle 2) - Vol 10 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P3 - S11 - S12 - S13	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	Enduit gratté + peinture blanche	P3	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



Sous-sol_cage 114												
Vol 9 (local commun)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P4	Réalisation d'un prélèvement	Joint d'assemblage des parpaings	P4	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (local électrique) - Vol 10 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S24 - S26	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4	Joint d'assemblage des parpaings	P4	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (local commun)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P6	Réalisation d'un prélèvement	Carton + laine + tresse + peinture beige	P6	Calorifugeage orange fibreux homogène avec toile fibreuse beige et couche cartonnée + poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (local commun) - Vol 10 (accès caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P6 - S33	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P6	Carton + laine + tresse + peinture beige	P6	Calorifugeage orange fibreux homogène avec toile fibreuse beige et couche cartonnée + poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (Local poubelle 1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S36	Dans mur					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 8 (local électrique)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P11	Réalisation d'un prélèvement	Bande autour de la porte	P11	Enduit gris compact	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (accès caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P32	Réalisation d'un prélèvement	Matériaux bitumineux noir autour conduite	P32	Matériau souple noir en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Sous-sol_cage 116												
Vol 4 (local commun) - Vol 3 (local électrique) - Vol 5 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S14 - S15 - S17 - P2	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Enduit débulage béton banché Murs / poteaux / poutres)	P2	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (local commun) - Vol 2 (Local poubelle 2) - Vol 1 (Local poubelle 1) - Vol 5 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S18 - S19 - S20 - S21	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	Enduit gratté + peinture blanche	P3	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



Sous-sol_cage 116

Vol 4 (local commun) - Vol 3 (local électrique) - Vol 5 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S23 - S25 - S27 - P4	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4	Joint d'assemblage des parpaings	P4	Enduit gris en vrac avec peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (accès caves) - Vol 4 (local commun)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	S43 - S44	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P6	Carton + laine + tresse + peinture beige	P6	Calorifugeage orange fibreux homogène avec toile fibreuse beige et couche cartonnée + poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (local électrique)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S74	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Bande autour de la porte	P11	Enduit gris compact	Négatif	Négatif sur analyse	



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

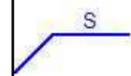
Ref.	Plans	Titre du plan
	Sous-sol_cage 116	Sous-sol_cage 116 - Plan de repérage - Actions menées
	Sous-sol_cage 116	Sous-sol_cage 116 - Plan de prélèvements
	Sous-sol_cage 114	Sous-sol_cage 114 - Plan de repérage - Actions menées
	Sous-sol_cage 114	Sous-sol_cage 114 - Plan de prélèvements
	Sous-sol_cage 114	Sous-sol_cage 114 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC_Cage 116	PC_Cage 116 - Plan de repérage - Actions menées
	PC_Cage 116	PC_Cage 116 - Plan de prélèvements
	PC_Cage 116	PC_Cage 116 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC_Cage 114	PC_Cage 114 - Plan de repérage - Actions menées
	PC_Cage 114	PC_Cage 114 - Plan de prélèvements
	PC_Cage 114	PC_Cage 114 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Combles_Cage 114	Combles_Cage 114 - Plan de repérage - Actions menées
	Combles_Cage 114	Combles_Cage 114 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Combles_cage 116	Combles_cage 116 - Plan de repérage - Actions menées
	Combles_cage 116	Combles_cage 116 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Toiture	Toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Plan de masse	Plan de masse - Plan de repérage - Actions menées
	Façade Bd F.CHAPELET	Façade Bd F.CHAPELET - Plan de repérage - Actions menées
	Façade Rue RAMON	Façade Rue RAMON - Plan de repérage - Actions menées
	Façade Abbé l'épée	Façade Abbé l'épée - Plan de repérage - Actions menées
	Façade P&M CURIE	Façade P&M CURIE - Plan de repérage - Actions menées

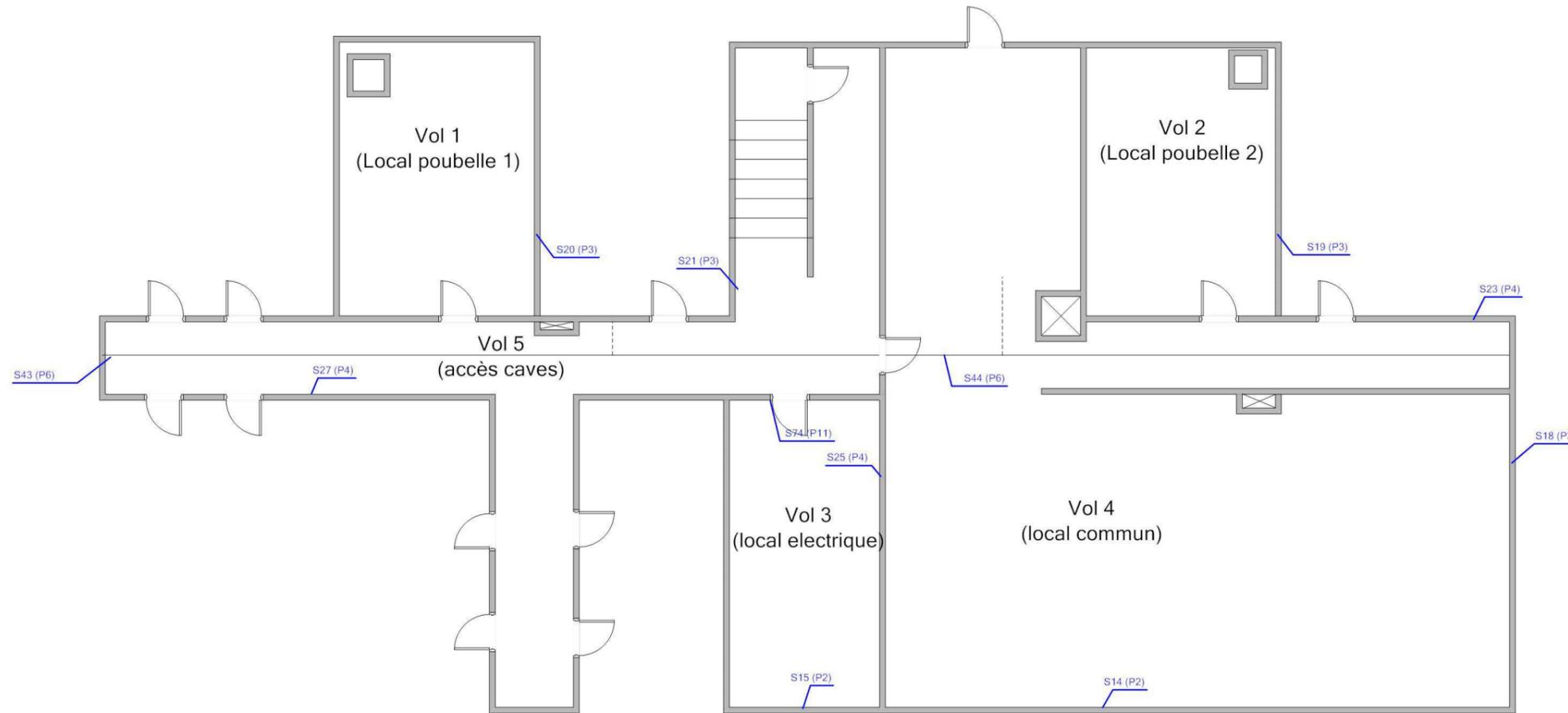


SOUS-SOL_CAGE 116 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD000912

Légende

 Localisation d'un sondage négatif



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

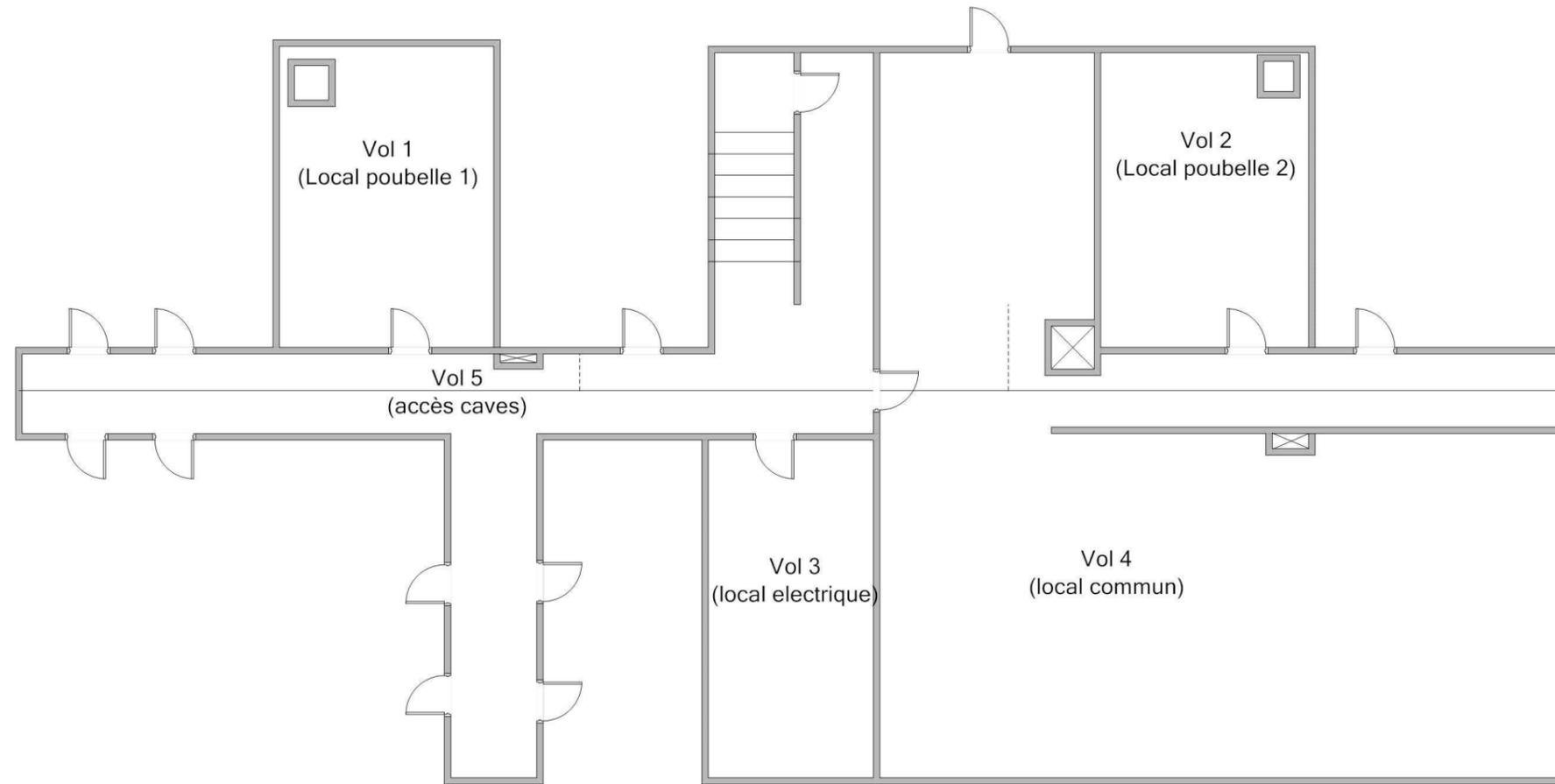
Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

SOUS-SOL_CAGE 116 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD000912

Légende



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

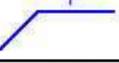
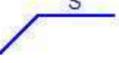
Date intervention
13/04/2016

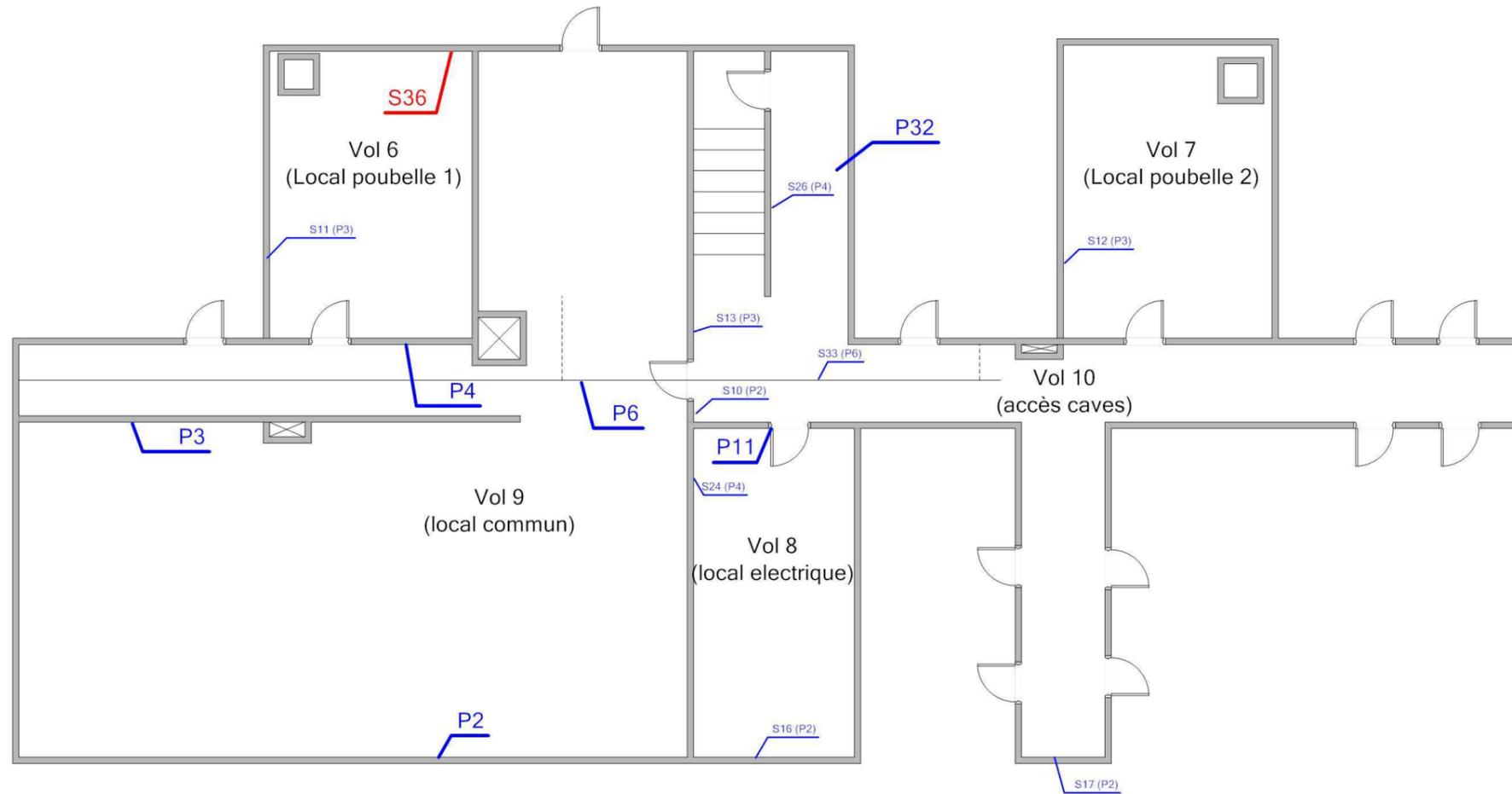
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

SOUS-SOL_CAGE 114 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD000912

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

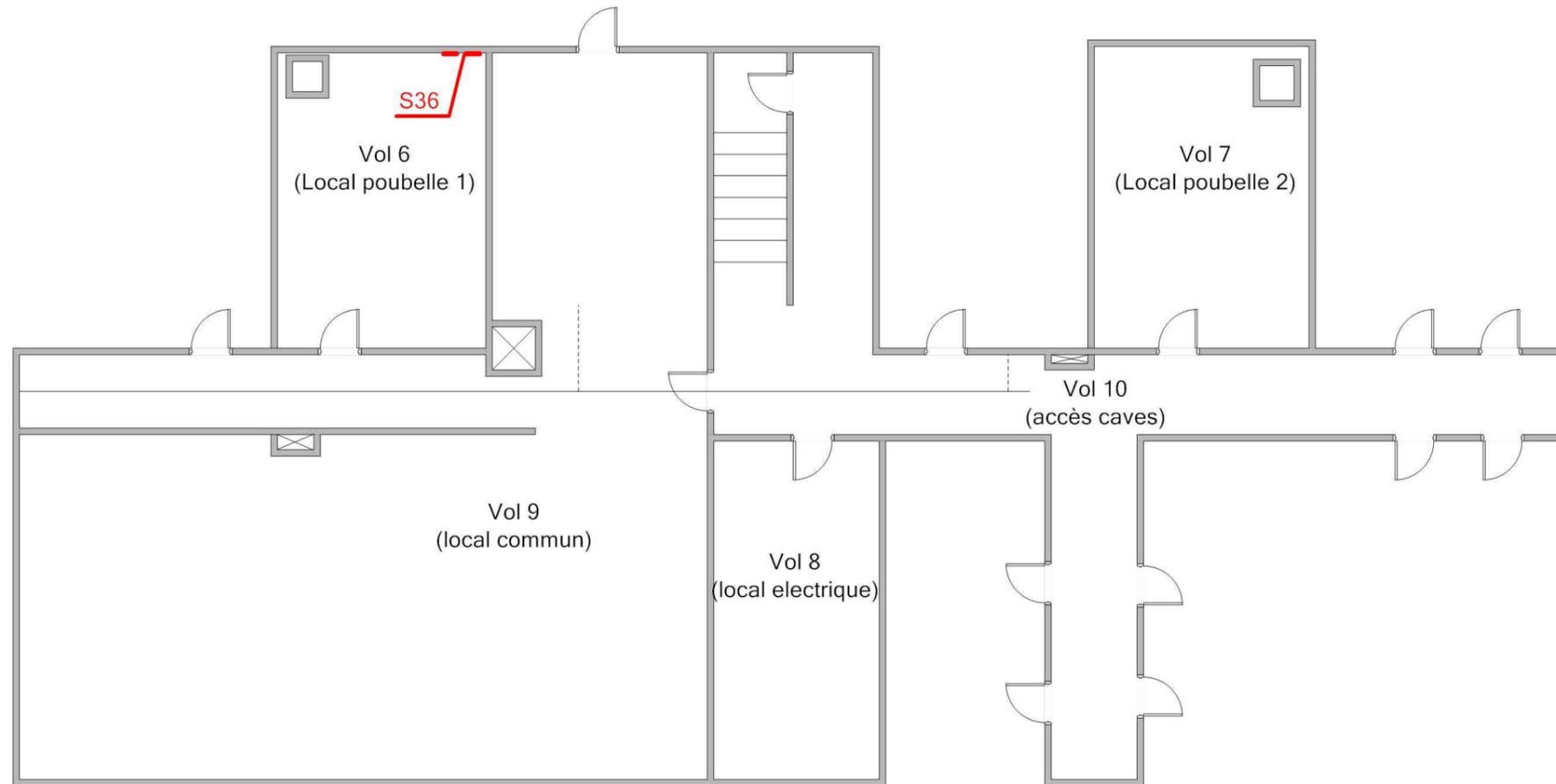
Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende

	S36: Conduit en fibres-ciment
--	-------------------------------



Adresse du bien
LES FOURCHES 53000 LAVAL

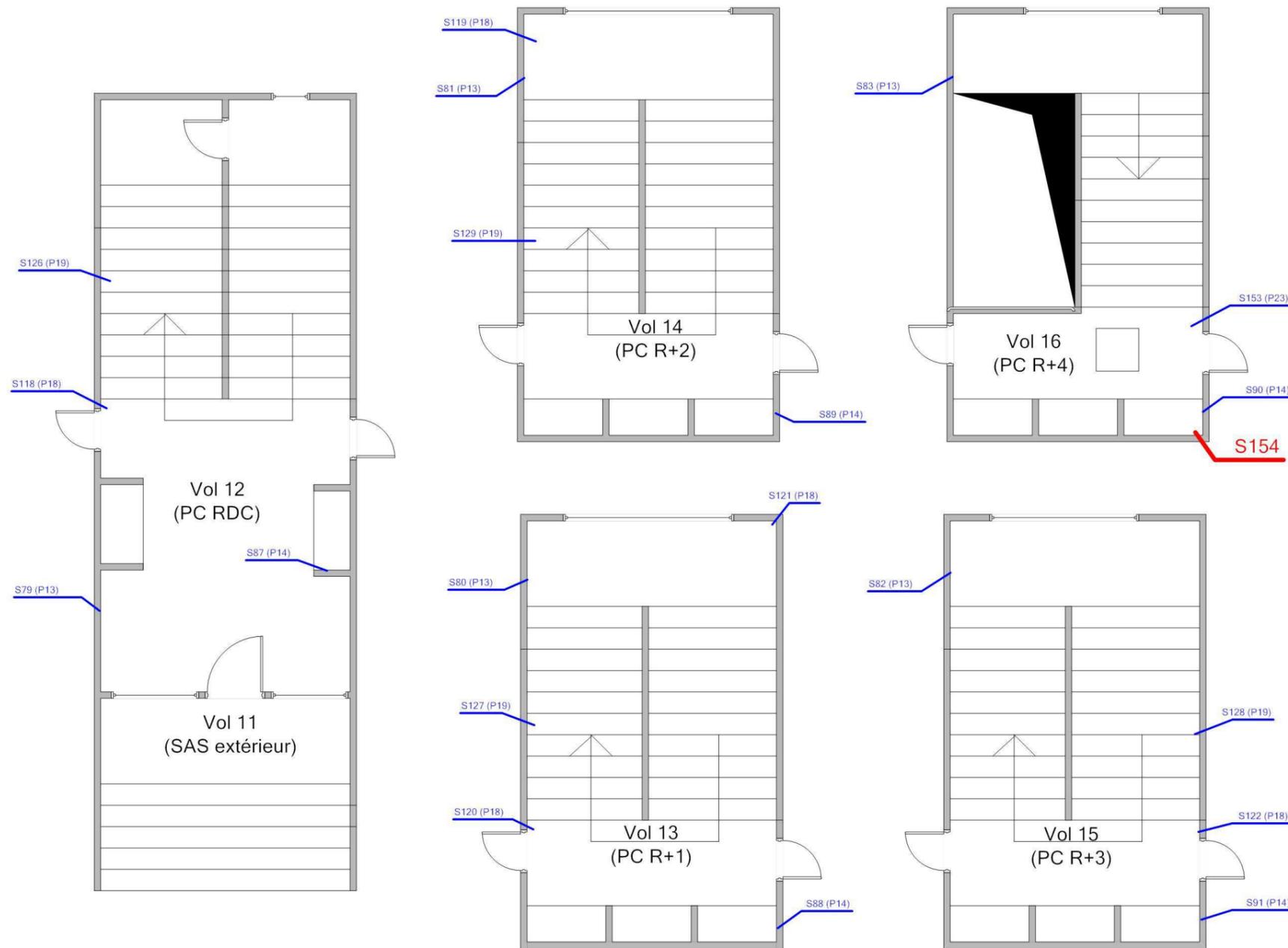
Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC_CAGE 116 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD000912



Légende

Localisation dun sondage négatif

Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

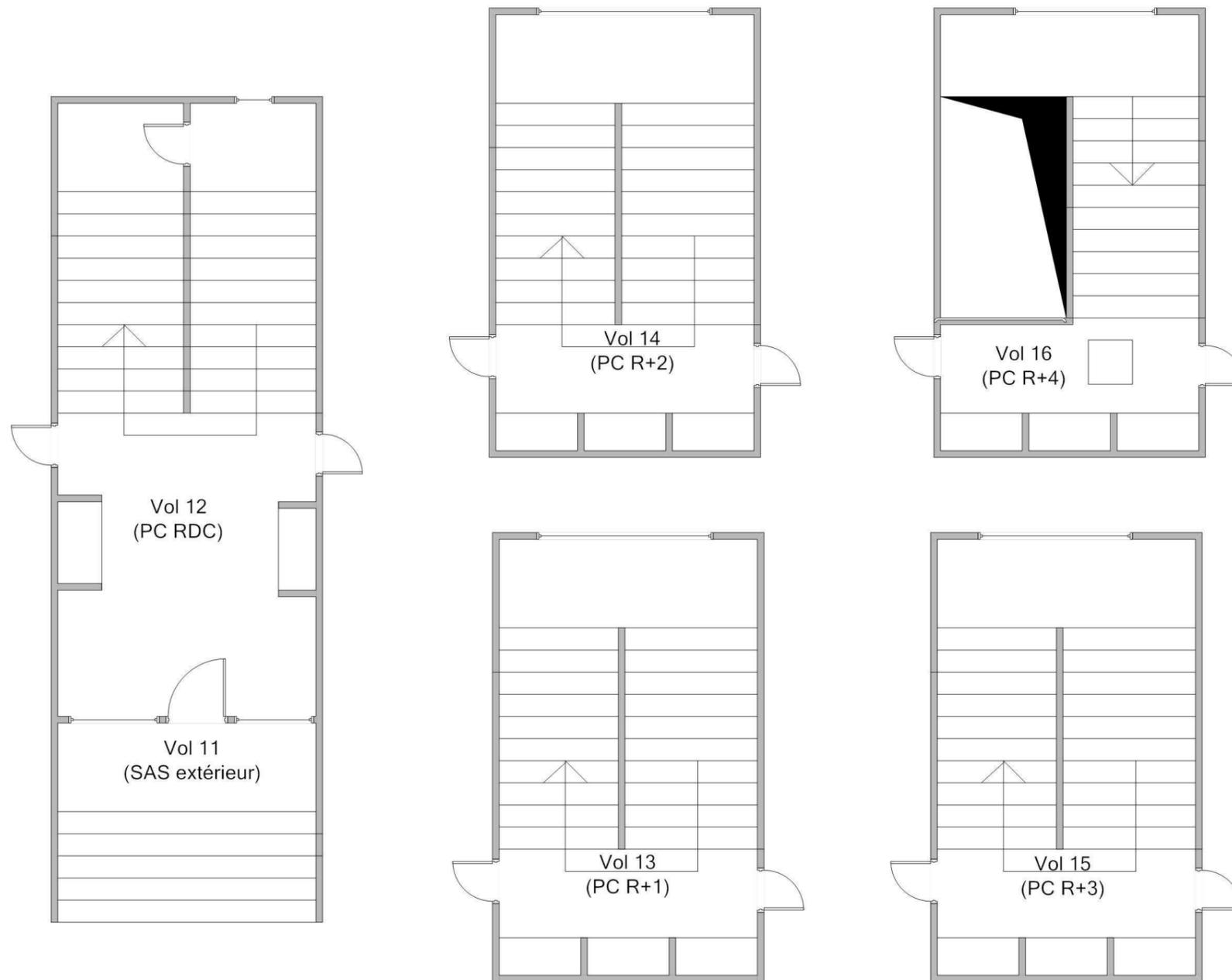
Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC_CAGE 116 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD000912

Légende



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

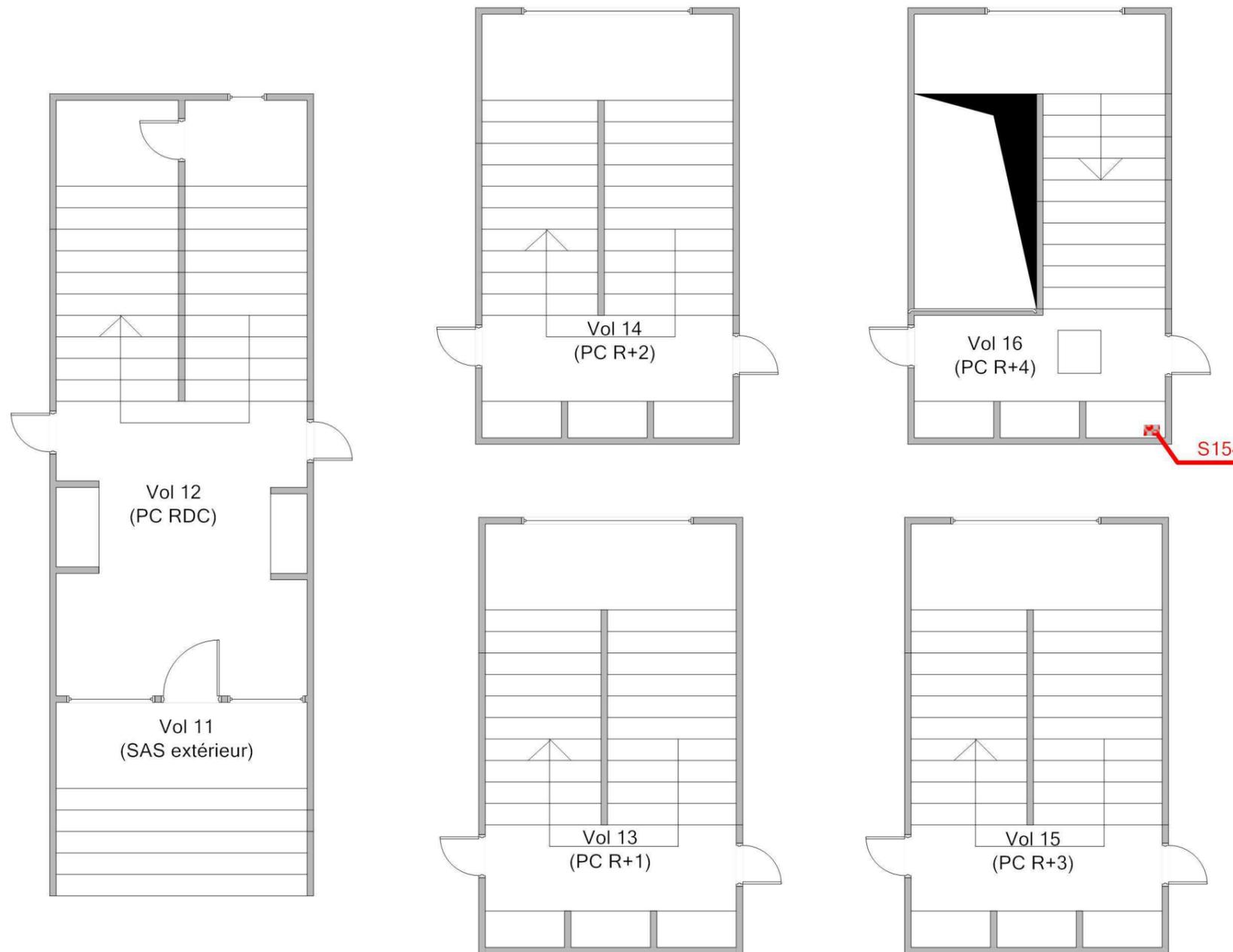
Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende



S154: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

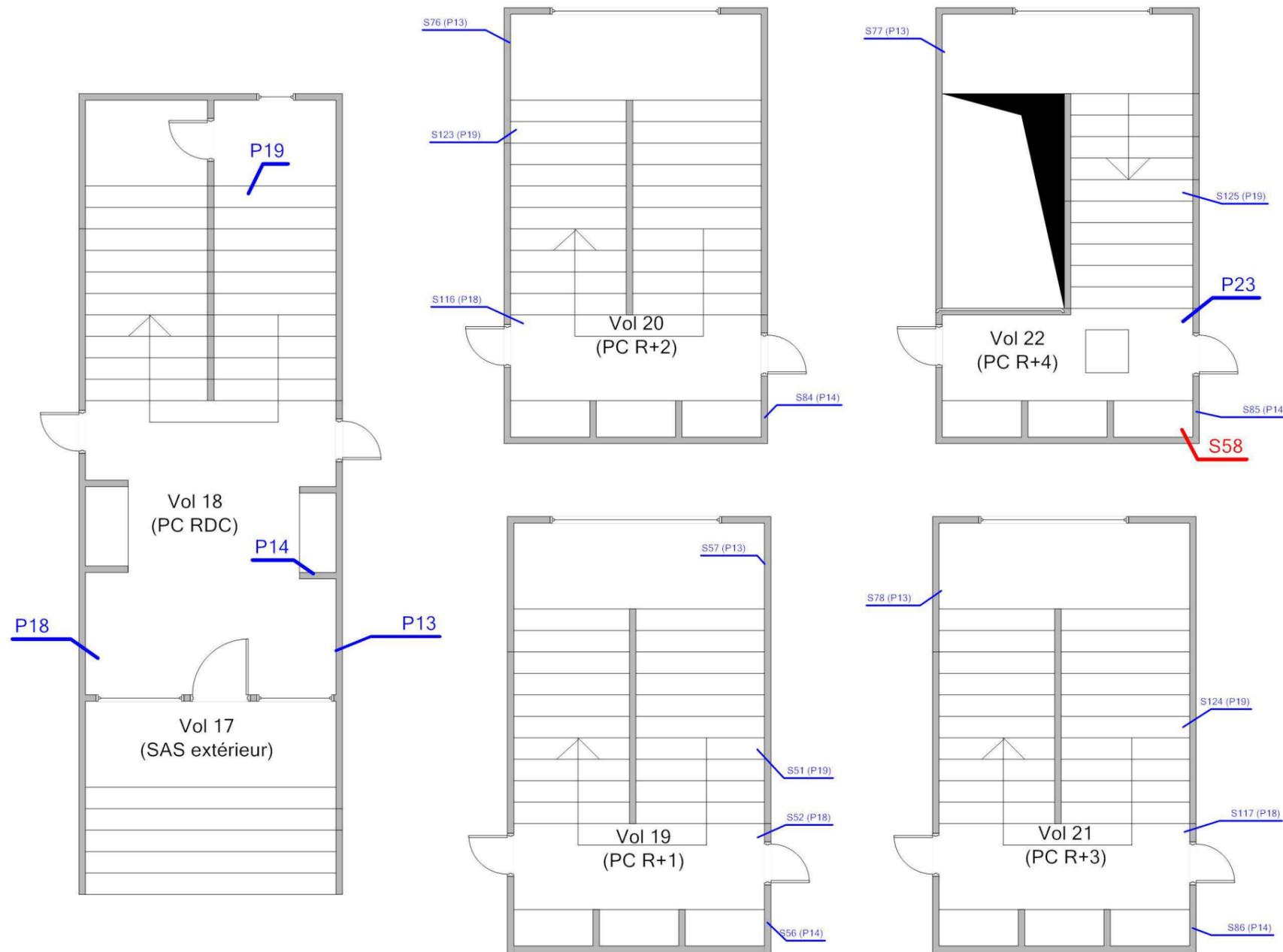
Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC_CAGE 114 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD000912



Légende

	Localisation d'un prélèvement
	Localisation d'un sondage négatif
	Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

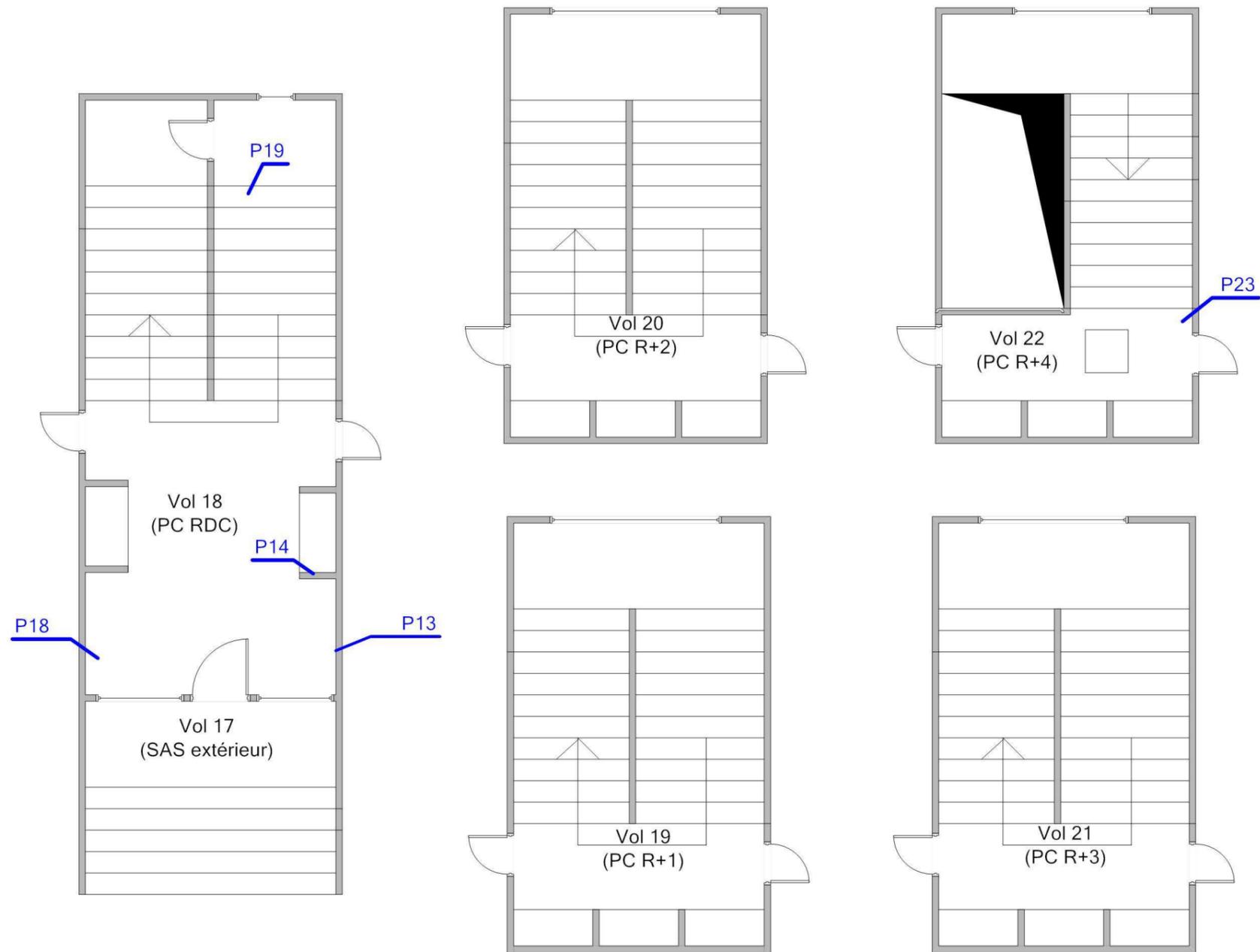
Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC_CAGE 114 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD000912

Légende



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

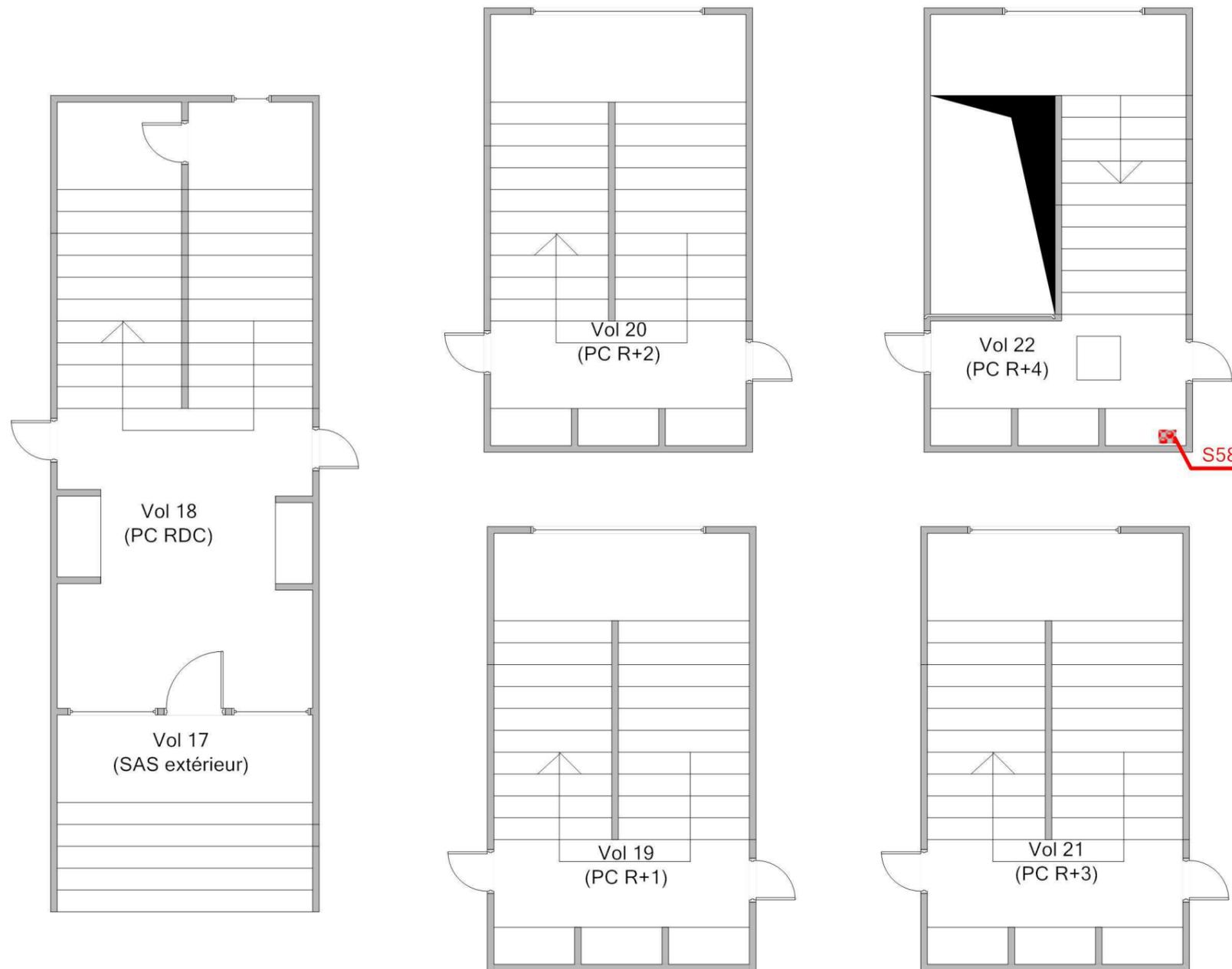
Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende



S58: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

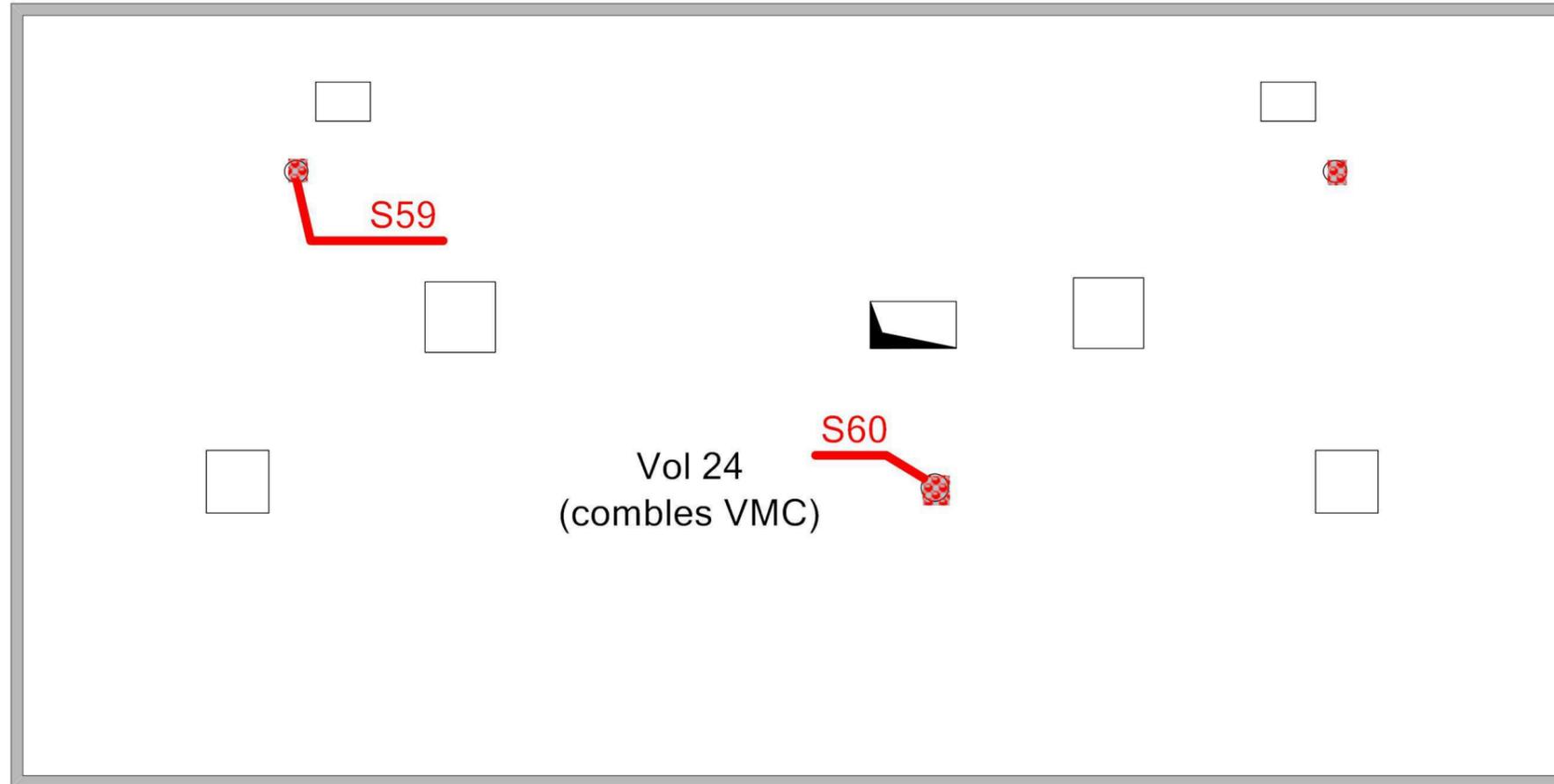
Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende

	S59: Conduit en fibres-ciment
	S60: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

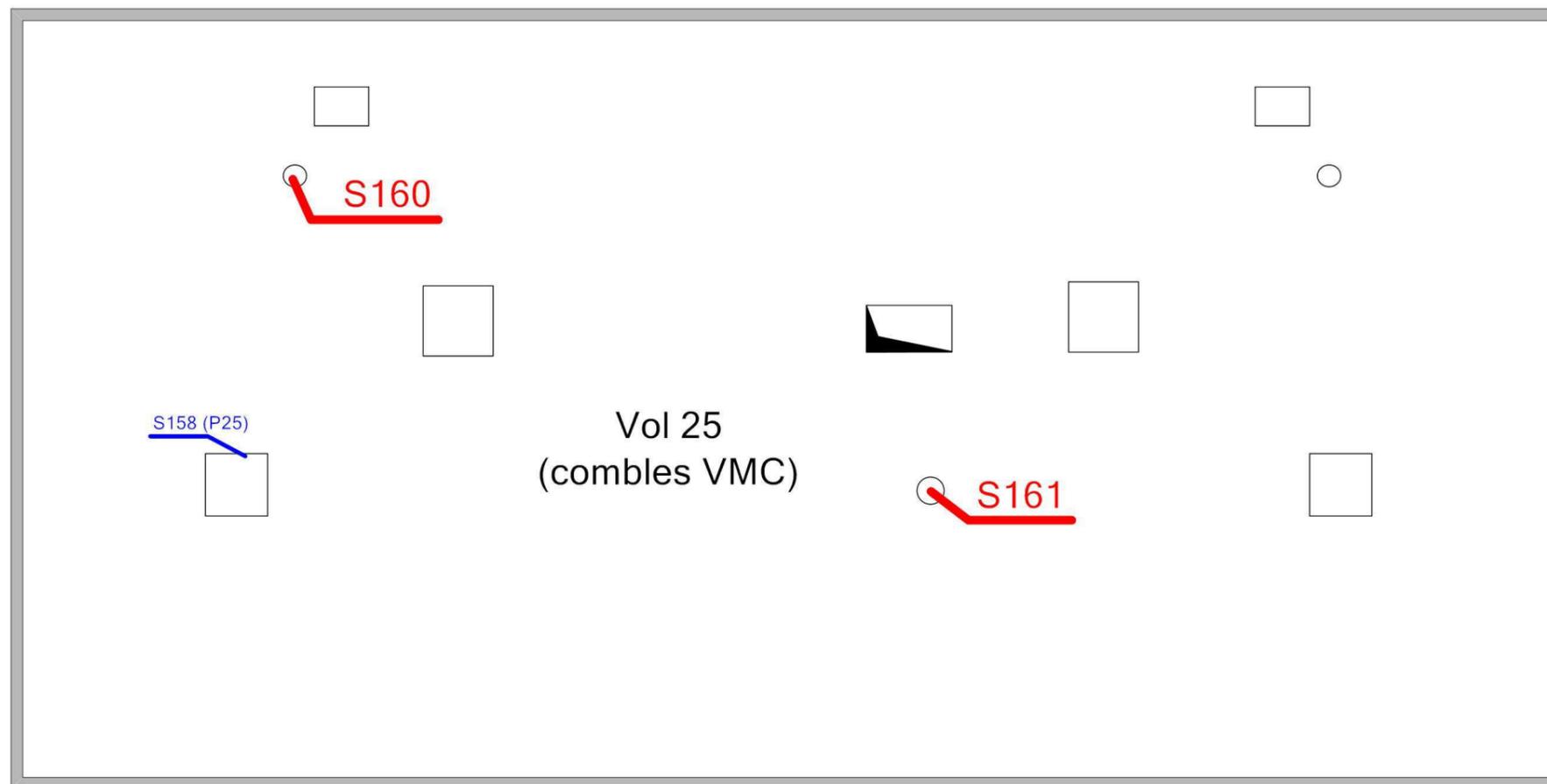
Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
LES FOURCHES
53000 LAVAL

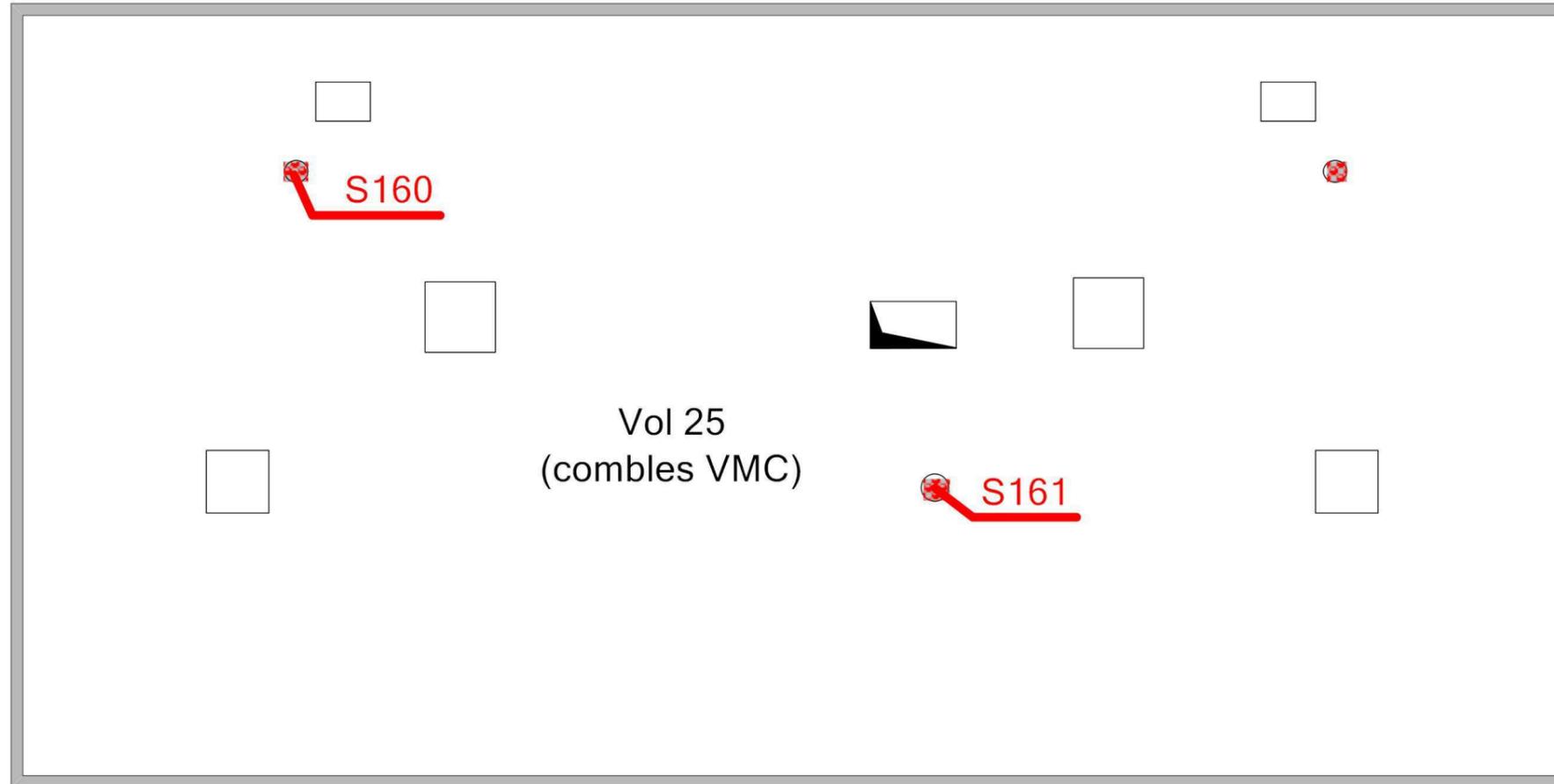
Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Date intervention
13/04/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

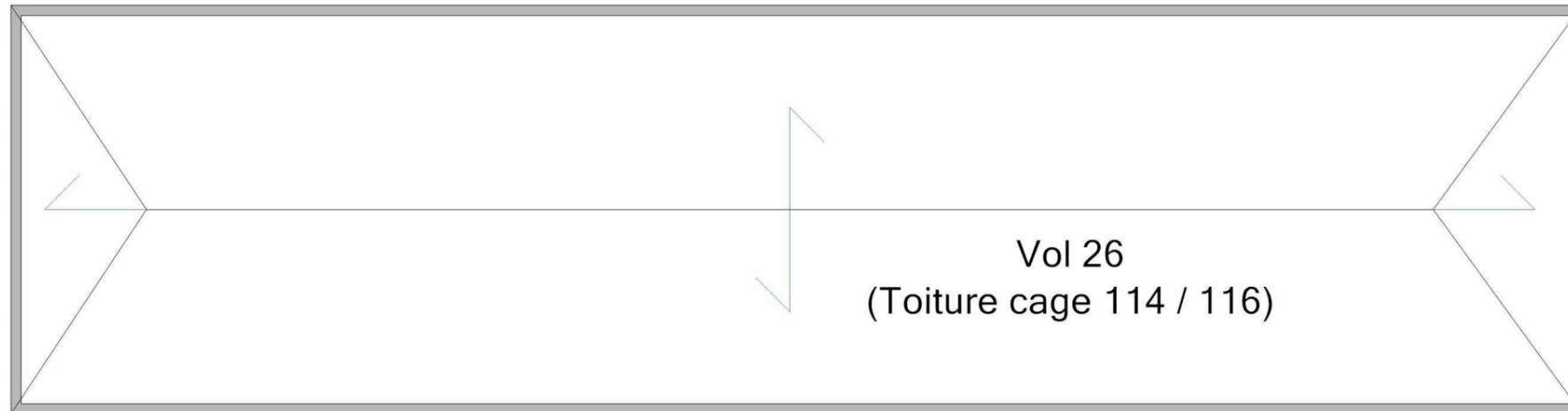
Légende

	S161: Conduit en fibres-ciment
	S160: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES FOURCHES 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	13/04/2016	JOUSSELIN David

Légende



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES FOURCHES 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	13/04/2016	JOUSSELIN David

Légende



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES FOURCHES 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	13/04/2016	JOUSSELIN David

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002HD000912 n°25 - 1 (P25)	Combles_Cage 114 - Vol 24 (combles VMC)	Prélevement
S59 - 1 (S59)	Combles_Cage 114 - Vol 24 (combles VMC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S60 - 1 (S60)	Combles_Cage 114 - Vol 24 (combles VMC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD000912 n°13 - 1 (P13)	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	Prélevement
002HD000912 n°13 - 2 (P13)	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	Prélevement
002HD000912 n°14 - 1 (P14)	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	Prélevement
002HD000912 n°14 - 2 (P14)	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	Prélevement
002HD000912 n°18 - 1 (P18)	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	Prélevement
002HD000912 n°18 - 2 (P18)	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	Prélevement
002HD000912 n°19 - 1 (P19)	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	Prélevement
002HD000912 n°19 - 2 (P19)	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	Prélevement
002HD000912 n°23 - 1 (P23)	PC_Cage 114 - Vol 22 (PC R+4)	Prélevement
002HD000912 n°23 - 2 (P23)	PC_Cage 114 - Vol 22 (PC R+4)	Prélevement
S58 - 1 (S58)	PC_Cage 114 - Vol 22 (PC R+4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD000912 n°2 - 1 (P2)	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	Prélevement
002HD000912 n°2 - 2 (P2)	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	Prélevement
002HD000912 n°3 - 1 (P3)	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	Prélevement
002HD000912 n°3 - 2 (P3)	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	Prélevement
002HD000912 n°4 - 1 (P4)	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	Prélevement
002HD000912 n°4 - 2 (P4)	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	Prélevement



Référence	Localisation	Action
002HD000912 n°6 - 1 (P6)	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	Prélevement
002HD000912 n°6 - 2 (P6)	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	Prélevement
002HD000912 n°11 - 2 (P11)	Sous-sol_cage 114 - Vol 8 (local électrique)	Prélevement
002HD000912 n°11 - 1 (P11)	Sous-sol_cage 114 - Vol 8 (local électrique)	Prélevement
002HD000912 n°32 - 2 (P32)	Sous-sol_cage 114 - Vol 10 (accès caves)	Prélevement
002HD000912 n°32 - 1 (P32)	Sous-sol_cage 114 - Vol 10 (accès caves)	Prélevement
S36 - 1 (S36)	Sous-sol_cage 114 - Vol 6 (Local poubelle 1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage



002HD000912 n°2 - 1 (P2)



002HD000912 n°2 - 2 (P2)



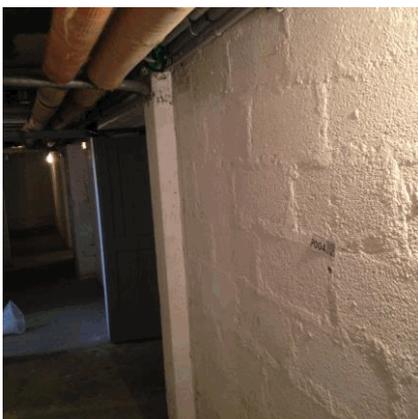
002HD000912 n°3 - 1 (P3)



002HD000912 n°3 - 2 (P3)



002HD000912 n°4 - 1 (P4)



002HD000912 n°4 - 2 (P4)



002HD000912 n°6 - 1 (P6)



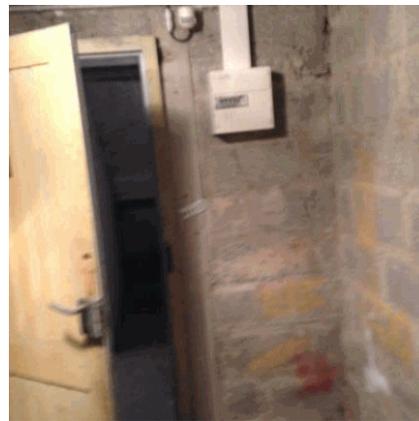
002HD000912 n°6 - 2 (P6)



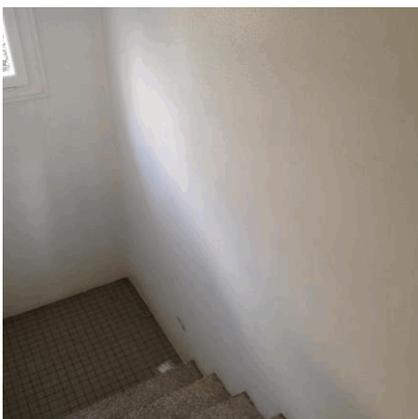
002HD000912 n°11 - 2 (P11)



002HD000912 n°11 - 1 (P11)



002HD000912 n°13 - 1 (P13)



002HD000912 n°13 - 2 (P13)



002HD000912 n°14 - 1 (P14)



002HD000912 n°14 - 2 (P14)



002HD000912 n°18 - 1 (P18)



002HD000912 n°18 - 2 (P18)



002HD000912 n°19 - 1 (P19)



002HD000912 n°19 - 2 (P19)



002HD000912 n°23 - 1 (P23)



002HD000912 n°23 - 2 (P23)



002HD000912 n°25 - 1 (P25)



002HD000912 n°32 - 2 (P32)



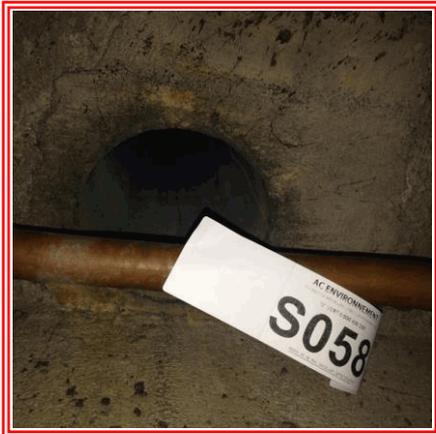
002HD000912 n°32 - 1 (P32)



S36 - 1 (S36)



S58 - 1 (S58)



S59 - 1 (S59)



S60 - 1 (S60)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000912	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S36	Destination du local :	
Date évaluation :	13/04/2016	Local ou zone homogène :	Vol 6 (Local poubelle 1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000912	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S58	Destination du local :	
Date évaluation :	13/04/2016	Local ou zone homogène :	Vol 22
Batiment :			(PC R+4)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000912	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S59	Destination du local :	
Date évaluation :	13/04/2016	Local ou zone homogène :	Vol 24 (combles VMC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000912	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S60	Destination du local :	
Date évaluation :	13/04/2016	Local ou zone homogène :	Vol 24 (combles VMC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000912	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S154	Destination du local :	
Date évaluation :	13/04/2016	Local ou zone homogène :	Vol 16
Batiment :			(PC R+4)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000912	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S160	Destination du local :	
Date évaluation :	13/04/2016	Local ou zone homogène :	Vol 25 (combles VMC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD000912	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S161	Destination du local :	
Date évaluation :	13/04/2016	Local ou zone homogène :	Vol 25 (combles VMC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiu	Localisation	Observation
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac avec peinture - Enduit débulage béton banché Murs / poteaux / poutres) -	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	
P3	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac avec peinture - Enduit gratté + peinture blanche -	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	
P4	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac avec peinture - Joint d'assemblage des parpaings -	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	
P6	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage orange fibreux homogène avec toile fibreuse beige et couche cartonnée + poussières - Carton + laine + tresse + peinture beige -	Sous-sol_cage 114 - Vol 9 (local commun)	
P11	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris compact - Bande autour de la porte -	Sous-sol_cage 114 - Vol 8 (local électrique)	
P13	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac avec peinture - Enduit ciment + peinture goutté blanc -	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	
P14	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac avec peinture - Mur gaine techniques -	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	
P18	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris avec peintures en vrac - Plafond dur -	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	
P19	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris avec peintures en vrac - Sous face escalier -	PC_Cage 114 - Vol 18 (PC RDC)	
P23	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac avec peintures - Plafond R+4 -	PC_Cage 114 - Vol 22 (PC R+4)	
P25	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac - Sur conduits cheminées -	Combles_Cage 114 - Vol 24 (combles VMC)	
P32	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau souple noir en vrac - Matériaux bitumineux noir autour conduite -	Sous-sol_cage 114 - Vol 10 (accès caves)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre
 Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970





L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15698 EN DATE DU 12/05/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. David JOUSSELIN
 64 rue clement Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
 Analysé à : ITGA Rennes
 MesureAmianteAT_8e894a31-7879-449f-b538-a69cdb7a35
 d6

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 9 (local commun)	Echantillon	IT071605-15698
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Enduit gris en vrac avec peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac avec peinture	META le 12/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste





L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15699 EN DATE DU 12/05/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. David JOUSSELIN
 64 rue clement Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
 Analysé à : ITGA Rennes
 MesureAmianteAT_c8808abf-065d-47a9-acc2-b33fe887da2
 b

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912003 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 9 (local commun)	Echantillon	IT071605-15699
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Enduit gris en vrac avec peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac avec peinture	META le 11/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15700 EN DATE DU 12/05/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. David JOUSSELIN
 64 rue clement Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
 Analysé à : ITGA Rennes
 MesureAmianteAT_a1728a07-462f-4153-b4b0-6de4c71b6a
 ec

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912004 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 9 (local commun)	Echantillon	IT071605-15700
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Enduit gris en vrac avec peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac avec peinture	META le 12/05/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15702 EN DATE DU 12/05/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. David JOUSSELIN
 64 rue clement Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
 Analysé à : ITGA Rennes
 MesureAmianteAT_7ab3c965-8414-48dc-96fd-7a5521db8d
 46

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912006 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 9 (local commun)	Echantillon	IT071605-15702
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Calorifugeage orange fibreux homogène avec toile fibreuse beige et couche cartonnée + poussières

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Calorifugeage orange fibreux homogène avec toile fibreuse beige et couche cartonnée + poussières	META le 12/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste





L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15707 EN DATE DU 12/05/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. David JOUSSELIN
 64 rue clement Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
 Analysé à : ITGA Rennes
 MesureAmianteAT_23147f86-d781-4a25-879e-3de70d1c9
 d2d

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912011 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 8 (local électrique)	Echantillon	IT071605-15707
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Enduit gris compact

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris compact	META le 12/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste





L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15709 EN DATE DU 12/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
Analysé à : ITGA Rennes
MesureAmianteAT_3ff85a9c-4917-455e-a57d-1a30f355ed
79

Réf. Client :

Commande	002HD000912
Echantillon	002HD000912013 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 18 (PC RDC)
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Réf. ITGA :

Commande	IT0716-44735
Echantillon	IT071605-15709
Description ITGA	Enduit gris en vrac avec peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac avec peinture	META le 12/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15710 EN DATE DU 12/05/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. David JOUSSELIN
 64 rue clement Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
 Analysé à : ITGA Rennes
 MesureAmianteAT_4537b7a8-7c66-4c0e-a5d5-a5cd8541b6
 64

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912014 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 18 (PC RDC)	Echantillon	IT071605-15710
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Enduit gris en vrac avec peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac avec peinture	META le 11/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste





L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15714 EN DATE DU 12/05/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. David JOUSSELIN
 64 rue clement Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
 Analysé à : ITGA Rennes
 MesureAmianteAT_b572eaf-8daa-4b7b-8505-39262a3c93
 b4

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912018 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 18 (PC RDC)	Echantillon	IT071605-15714
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Enduit gris avec peintures en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris avec peintures en vrac	META le 11/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15715 EN DATE DU 12/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
Analysé à : ITGA Rennes
MesureAmianteAT_5cb9c45b-8219-4d31-a136-7d95b3b47
d01

Réf. Client :

Commande	002HD000912
Echantillon	002HD000912019 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 18 (PC RDC)
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Réf. ITGA :

Commande	IT0716-44735
Echantillon	IT071605-15715
Description ITGA	Enduit gris avec peintures en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris avec peintures en vrac	META le 11/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15719 EN DATE DU 12/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
Analysé à : ITGA Rennes
MesureAmianteAT_6aa4598c-5f99-4b70-b5bf-4740cbff393
7

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912023 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 22 (PC R+4)	Echantillon	IT071605-15719
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Enduit gris en vrac avec peintures

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac avec peintures	META le 12/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15721 EN DATE DU 12/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
Analysé à : ITGA Rennes
MesureAmianteAT_4170e8c1-0b8e-409d-a1b7-de7fdefaf65
6

Réf. Client :

Commande	002HD000912
Echantillon	002HD000912025 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 24 (combles VMC)
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages

Réf. ITGA :

Commande	IT0716-44735
Echantillon	IT071605-15721
Description ITGA	Enduit gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac	META le 12/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-15728 EN DATE DU 12/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 26/04/2016
Analysé à : ITGA Rennes
MesureAmianteAT_2b53bab1-8324-4abf-bda5-a2df616dde5
1

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002HD000912	Commande	IT0716-44735
Echantillon	002HD000912032 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 10 (accès caves)	Echantillon	IT071605-15728
Dossier client	_0004500001_ LES FOURCHES - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 2 cages et de 4 étages	Description ITGA	Matériau souple noir en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Matériau souple noir en vrac	META le 12/05/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste